



NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS 2023 ET DU BUDGET PRINCIPAL 2024

GREOUX-LES-BAINS
-
REPUBLIQUE FRANCAISE
-
Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Sommaire

I. Résultats financiers 2023 – Compte administratif.....	2
II. Le cadre général du budget.....	4
III. La section de fonctionnement.....	5
a) Généralités.....	5
b) Les principales dépenses et recettes de la section.....	6
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES.....	6
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES.....	6
c) La fiscalité.....	7
d) Les dotations de l'Etat.....	7
IV. La section d'investissement.....	7
a) Généralités.....	7
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement.....	8
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES.....	8
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES.....	8
c) Les principaux projets de l'année 2024 (dont 806 197 € de restes à réaliser de 2023 en dépenses) :.....	9
d) Les subventions d'investissements attendues : 1 859 858 €.....	9
V. Le niveau d'épargne brute ou CAF.....	10
VI – Informations relatives à la dette.....	10

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville www.mairie-greouxlesbains.fr .

I. Résultats financiers 2023 – Compte administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Comme le présente le tableau ci-après, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 3 058 660,15 euros et le résultat de la section d'investissement est de - 1 461 919,21 euros.

Résultat budgétaire de l'exercice 2023

	Résultats budgétaires de l'exercice		Résultat de l'exercice 2023
	Dépenses	Recettes	
Investissement	2 414 208,31	1 219 243,83	1 194 964,48
Fonctionnement	6 011 607,09	6 918 467,08	906 859,99
TOTAL	8 425 815,40	8 137 710,91	- 288 104,49

Il convient d'ajouter à ce résultat les excédents cumulés qui s'élèvent à 2 151 800,16 euros en fonctionnement et à 266 954,73 euros en investissement, tels que votés le 30 mars 2023 lors de l'affectation des résultats.

Résultat de clôture du budget 2023

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 266 954,73		-1 194 964,48	- 1 461 919,21
Fonctionnement	2 600 302,89	448 502,73	906 859,99	3 058 660,15
TOTAL	2 333 348,16	448 502,73	- 288 104,49	1 596 740,94

Les résultats cumulés ci-dessus sont composés :

- d'un excédent de 3 058 660,15 euros en section de fonctionnement
- d'un déficit de -1 461 919,21 euros en section d'investissement
- d'un résultat de clôture 2023 de 1 596 740,94 euros (sans reprise des restes à réaliser 2023).

Les restes à réaliser 2023, constitués des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées sur l'exercice et des recettes d'investissement engagées non encaissées, sont reportés sur le budget 2024.

Le tableau ci-dessous les présente :

Restes à Réaliser en dépenses

Restes à Réaliser en recettes

20	ETUDES	224 085,00€	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
2031	Levé topographique RD 952	1 632,00€		Subvention DRAC + Région + CD 04 – Tvx Château Tranche 1	504 575,00€
2031	Maitrise d'œuvre Château 1 ^{ère} tranche	29 257,00€	1311	Subvention Etat – Restauration 2 tableaux	2 630,00€
2031	Etude risques naturels (Riscrises)	1 680,00€	1311	Subvention Etat DSIL 2023 - voirie	47 833,00€
2031	Diagnostic des arbres de la commune	18 648,00€			
2031	MO – Rénovation Thermique Ecole élémentaire	56 993,00€			
2031	Contrôle technique Ecole élémentaire + Stade Payan	10 872,00€			
2031	MO Travaux Stade Payan	68 324,00€			
2031	MO Travaux Chapelle Sainte Croix	14 124,00€			
2051	Logiciel de Gestion du Temps Octime	11 196,00€			
2051	Audit Bâtiment Maternelle suite visite Sdis	2 160,00€			
2051	Schéma Communal Défense Incendie	5 160,00€			
2051	Antivirus pour serveur informatique	1 628,00€			
2051	Antivirus sécurisation messagerie	2 411,00€			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 565,00€			
21318	Bouton anti panique	1 363,00€			
21318	Toiture passage maison Pauline	3 960,00€			
23838	Caméras piétons + gilet PM	5 545,00€			
21318	Mobiliers urbains	4 224,00€			
21318	Draisiennes Ecole Maternelle	1 035,00€			
21318	Mobiliers Crèche	2 438,00€			
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	563 547,00 €			
2313	Travaux au Château Tranche 1 + fouilles	314 173,00€			
2315	Mise en sécurité de 6 passages piétons	46 171,00€			
2315	Restructurations de chaussées BC 10 à 13	146 800,00€			
2315	Vidéoprotection entrée de ville	40 601,00€			
2315	Wifi Aire de Camping-Cars	15 802,00€			
	TOTAL	806 197,00€		TOTAL	555 038,00€

La section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

- **en dépenses pour un montant de : 806 197,00 €**
- **en recettes pour un montant de : 555 038,00 €**

Les résultats de l'exercice budgétaire sont constitués du résultat réalisé sur chacune des deux sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte administratif.

Ainsi, **la section d'investissement laisse apparaître un déficit global d'investissement de 1 713 078,21€**, correspondant au déficit d'investissement de 1 461 919,21 €, repris au compte 001 (dépenses), corrigé du solde des restes à réaliser de 251 159 €.

Le résultat de clôture de fonctionnement 2023 est affecté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » en recettes pour un montant de 1 345 581,94 €.

II. Le cadre général du budget

Par délibération n°2022-073 du 21 septembre 2022, la collectivité a souhaité mettre en place le référentiel comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et les budgets qui s'y rattachent.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De ne pas augmenter les taux de la fiscalité ;
- De ne pas recourir à l'emprunt ;
- D'autofinancer les investissements ;
- De mobiliser des subventions, chaque fois que possible ;
- De prioriser les investissements qui bénéficient de subventions.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le compte administratif 2023 voté, le budget primitif 2024 intègre les résultats antérieurs et les reports de la section d'investissement de l'année 2023.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement	6 082 034,00 €
Section de fonctionnement	8 414 724,00 €
TOTAL BUDGET	14 496 758,00 €

La stratégie choisie consiste à poursuivre la programmation des travaux sur la commune, tout en contenant les dépenses de fonctionnement, en préservant les subventions aux associations, sans augmentation d'impôt et sans recourir à l'emprunt.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le fonctionnement des services et des équipements municipaux dans l'exercice de leur mission auprès des habitants. Il est en grande partie financé par les impôts.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **7 069 142,06 euros et un résultat reporté (après affectation à l'investissement) de 1 345 581,94 euros soit une section de 8 414 724,00 euros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel prévisionnelles représentent 53% des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent **6 297 707 euros et des dépenses d'ordre de 2 117 017 euros soit une section de 8 414 724,00 euros.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. **L'autofinancement prévisionnel de la commune s'élève à 1 897 017,00 euros pour 2024.**

Il existe trois types de recettes principales pour la ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

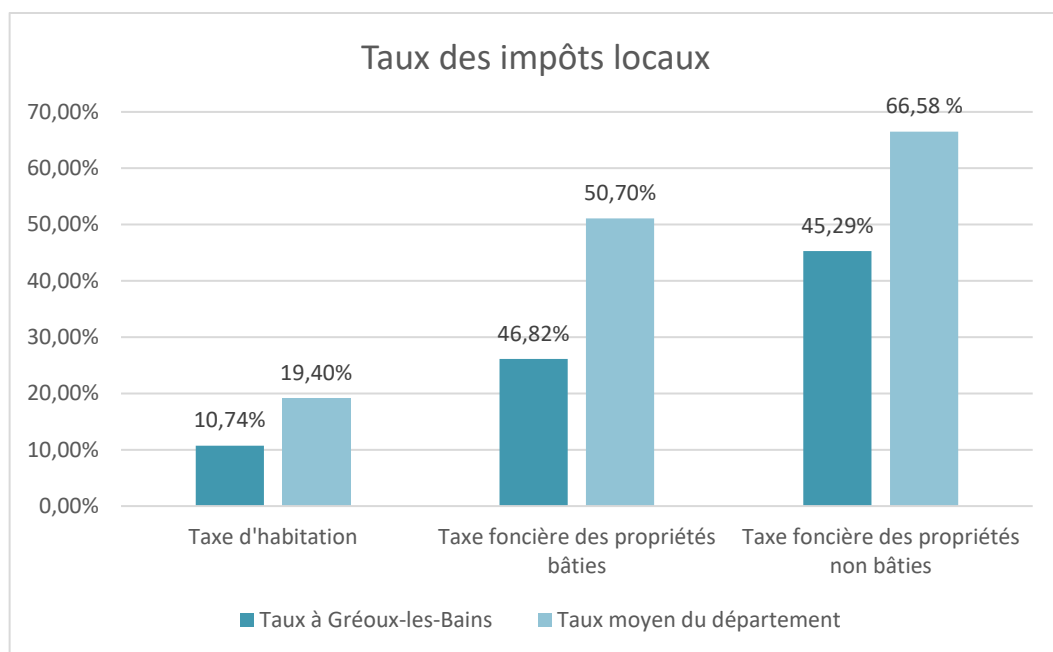
Chap	Dépenses	Montant
011	Charges à caractère général	1 401 450,00 €
012	Charges de personnel	3 350 000,00 €
014	Atténuations de produits	80 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 254 757,00 €
67	Charges spécifiques	1 500,00€
Total des dépenses de gestion courante		6 087 707,00 €
66	Frais financiers	110 000,00 €
68	Dotations aux provisions	150 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 347 707,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 897 017,00 €
042	Dotations aux amortissements	170 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 067 017,00 €
TOTAL DE LA SECTION		8 414 724,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap	Recettes	Montant
013	Atténuations de charges	35 000,00 €
70	Produits des services	924 220,00 €
73	Impôts et taxes	4 777 193,00 €
74	Dotations et participations	1 056 570,00 €
75	Autres recettes de gestion courante	172 000,00 €
Total des recettes de gestion courante		6 964 983,00 €
77	Recettes exceptionnelles	1 003,06 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 965 986,06 €
042	Opérations d'ordre - Travaux en régie	30 000,00 €
78	Reprise sur provision	73 156,00€
Total général des recettes d'ordre de fonctionnement		103 156,00 €
002	Résultat reporté	1 345 581,94 €
TOTAL DE LA SECTION		8 414 724,00 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024, inchangés depuis 2015 :



Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 3 539 950 €, soit une variation de + 370 709 €. Ce produit supplémentaire provient essentiellement de la révision des bases fiscales. En effet la DGFIP a augmenté les bases de 3.50% pour prendre en compte l'effet de l'inflation.

D'autre part la commune a retravaillé la liste des locaux vacants au 1^{er} janvier 2024 de la DGFIP, afin de valoriser les bases fiscales de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taxes foncières. Ce travail de révision est effectué chaque année depuis 3 ans. Il a été également fait le recensement des piscines non déclarées à l'administration fiscale.

La fiscalité sur les entreprises est fixée et perçue par la Communauté d'Agglomération DLVAgglo.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat se maintiennent au niveau d'un montant égal à 858 754 €.

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;

**NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DES RÉSULTATS 2023 ET DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap	Dépenses	Montant
20	Immobilisations incorporelles	387 718,00 €
21	Immobilisations corporelles	443 906,00 €
23	Immobilisations en cours	3 316 990,00 €
Total des dépenses d'équipement		4 148 614,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes	441 500,79 €
Total des dépenses financières		441 500,79 €
040	Opérations d'ordre	30 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 000,00 €
001	Résultat reporté	1 461 919,21 €
TOTAL DE LA SECTION		6 082 034,00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

Chap	Recettes	Montant
13	Subventions d'investissement	1 859 858,00 €
16	Emprunts et dettes	112 080,00 €
Total des recettes d'équipements		1 971 938,00 €
10	Dotations et fonds divers	330 000,79 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	1 713 078,21 €
Total des recettes financières		2 043 079,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 897 017,00 €
040	Opérations d'ordre	170 000,00 €
Total général des recettes d'ordre d'investissement		2 067 017,00 €
TOTAL DE LA SECTION		6 082 034,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 (dont 806 197 € de restes à réaliser de 2023 en dépenses) :

- **BÂTIMENTS ET VOIRIES : 1 725 422 €**
 - Travaux Château 1^{ère} tranche : 343 430€ (RAR)
 - Maitrise d'œuvre travaux Château 2^{ème} tranche : 94 630€
 - Restauration sol + voûte Château : 71 883€
 - Réfection Chapelle Sainte Croix : 167 506€
 - Restauration de deux toiles et cadres : 50 280€
 - Voiries Centre Ancien + parvis cantine : 428 025€ (RAR 146 800€)
 - Travaux Aire de Camping-Cars (Wifi + sanitaires + signalisation): 28 202€
 - Travaux Bâtiments communaux (crèche + C.Social + CCAS + Terrasse PM): 86 737€
 - Façade des jardinières des Marronniers : 11 400€
 - Travaux Maison Intergénérationnelle : 420 300€
 - Travaux cimetière : 19 549€
 - Travaux Crèche (toiture + menuiserie): 63 970€

- **AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT : 138 440 €**
 - Plantation arbres : 27 564€
 - Bornes VAE : 21 600€
 - Aménagement Parc Oliva : 8 680€
 - Aménagement 4^{ème} Fleur : 23 700€
 - Mobiliers urbains : 56 896€

- **SÉCURITÉ : 412 152 €**
 - Sécurisation du parc informatique : 10 000 €
 - Cheminement doux (expropriation, acquisition foncière et 1^{ère} tranche sur travaux): 140 000€
 - Vidéoprotection et renvoi d'image : 44 601€ (RAR 40 601€)
 - Mise aux normes bornes électriques (Parking Marronniers) : 126 818€
 - Sécurisation de 6 passages piétons : 46 171€ (RAR)
 - Bornes incendies : 24 162€
 - Signalisation horizontale : 20 400€

- **ENFANCE JEUNESSE : 1 078 322 €**
 - Mobilier et matériel crèche : 8 382 €
 - Mobilier matériel ACM Morelon, C.Social, Esp. Jeunes: 2 870€
 - Matériel écoles : 7 537€
 - Matériel restaurant municipal : 10 965€
 - Stade Payan (maitrise d'œuvre) : 25 000€
 - Travaux école primaire : 1 023 568€

d) Les subventions d'investissement attendues : 1 859 858 €

- de l'Etat : 911 020 € (dont 291 438 € de restes à réaliser 2023)
- de la Région: 621 230 € (dont 131 800 € de restes à réaliser, 2023)
- du Conseil Départemental : 131 800 € (de restes à réaliser 2023)
- Autres : 195 808 €

V. Le niveau d'épargne brute ou CAF

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu majeur pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents et maintenir l'attractivité de la ville, tout en garantissant sa solvabilité.

L'épargne de la ville est en augmentation en 2023 avec une gestion rigoureuse et le souci permanent de maîtriser nos dépenses de fonctionnement malgré la crise économique (inflation de l'ordre de 7% et évolution du point d'indice des salaires). L'importante perte de recettes annuelle due à la crise COVID a pu être rattrapée en 2023. L'intégralité des investissements est autofinancée, d'où la nécessité d'investir dans des projets bénéficiant de subventions.

La prudence doit guider la préparation budgétaire 2024. Les prévisions de recettes sont alignées au niveau des recettes réelles de 2023 (à titre de sécurité des recettes ont été inscrites en baisse par rapport à l'encaissement réel : droits de mutations / Dotation de solidarité Rurale / Produits des jeux du casino).

Les prévisions de dépenses de fonctionnement font l'objet d'une réévaluation sur le poste 011 charges à caractère général (fluides, carburants et nouveau prestataire de service de repas) ainsi que le poste 012 masse salariale (création de poste, renfort saisonnier et effet de l'augmentation du point d'indice sur 12 mois).

CAF	CA 2022 / 2 682 hab réel			CA 2023 – 2 825 hab réel			BP 2024 – 2 976 hab <i>Prévisions</i>		
	En milliers d'euros	En euros / habitant	Moyenne de la strate	En milliers d'euros	En euros / habitant	Moyenne de la strate (chiffres 2023)	En milliers d'euros	En euros / habitant	Moyenne de la strate
brute	1 364	510	181	1 596	565	238	1 897	637	NC
nette du remboursement en capital des emprunts	859	320	109	1 195	423	142	1 487	499	NC

VI – Informations relatives à la dette

DETTE	Réalisé 2023 (CA)	Prévisionnel 2024 (BP)
Encours de la dette au 31 décembre	4 048 823	3 565 210
Annuités emprunts	606 156	551 000
Dont remboursement du capital	505 490	440 000
Dont remboursement des intérêts	101 506	110 000
Capacité de désendettement en années	2,6	2,2

**NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DES RÉSULTATS 2023 ET DU BUDGET PRINCIPAL 2024**